

Initiatives ministérielles

Est-ce bien ce que nous souhaitons? Voulons-nous accorder un tel pouvoir au Cabinet fédéral, que ce soit le Cabinet actuel ou celui qui le remplacera lorsque les libéraux auront été portés au pouvoir? Voulons-nous qu'un Cabinet soit habilité à vendre des biens sans l'aval de la Chambre des communes?

Je dirai que non. Les marchés seraient alors conclus en coulisse, en secret, et il n'y aurait pas, pour permettre aux Canadiens de prendre connaissance de la nature des marchés ou de vérifier si les transactions ont été concoctées en coulisse, de registre central où seraient déposés ou classés les documents relatifs à la vente des biens de l'État.

Le projet de loi C-3 peut avoir d'énormes conséquences. Comme je l'ai signalé au début de mon intervention, je n'avais pas l'intention de prendre la parole au sujet du projet de loi C-3, mais j'ai commencé à m'inquiéter lorsque j'ai vu le ministre applaudir aux propos du porte-parole du NPD, puis les députés du NPD applaudir à ce que le ministre venait de dire. Monsieur le Président, vous savez, lorsque le NPD et le gouvernement sont complices, il y a anguille sous roche. Ensuite, j'ai compris pourquoi le NPD allait peut-être appuyer le projet de loi C-3. C'est un gouvernement du Nouveau Parti démocratique qui, en Ontario, a vendu le SkyDome ou s'apprête à le céder, à le donner littéralement pour colmater quelques brèches et régler ses problèmes fiscaux et financiers.

Comme mon collègue d'Ottawa l'a mentionné, on ne vend pas les meubles pour payer le loyer. C'est ce que Bob Rae et ses camarades s'apprêtent à faire à Queen's Park. Ils vendent les meubles pour rembourser l'énorme dette et le déficit considérable qu'a accumulés la province à cause des mesures malavisées de Bob Rae et de sa bande de socialistes qui siègent à Queen's Park.

Nous pouvons comprendre pourquoi le NPD a tendance à vouloir appuyer sans trop lésiner le projet de loi C-3, car ce projet de loi donne au cabinet fédéral le même type de pouvoir que possède Bob Rae à Queen's Park et sur lequel il pourrait s'appuyer pour vendre les biens de l'État ou conclure des ententes en coulisse avec des promoteurs ou des grandes entreprises sans faire approuver ses décisions par le corps législatif qu'est la Chambre des communes.

Il me semble que nous ne devrions pas, dans les circonstances, déléguer ou conférer au gouvernement, par une mesure législative, le pouvoir qu'a cette Chambre en

ce qui concerne l'aliénation des biens publics fédéraux. De la façon dont il est formulé, ce projet de loi laisserait entière discrétion au Cabinet. Comme je l'ai indiqué, il pourrait s'agir de n'importe quel Cabinet, actuel ou futur. Ce n'est pas ainsi, à mon avis, que le gouvernement devrait procéder.

Je constate avec plaisir que le leader parlementaire de mon parti, qui vient de la Nouvelle-Écosse, partage mon avis. Je sais qu'il parlera peut-être de ce projet de loi, de la façon dont il touche les habitants de sa circonscription, celle de Cap-Breton. Ce projet de loi devrait susciter autant d'inquiétude chez les habitants de sa circonscription que chez les habitants de ma circonscription.

Pour terminer, je voudrais dire que ce projet de loi, et la façon dont il a progressé jusqu'à maintenant, m'inquiètent. J'espère que le Sénat l'étudiera attentivement pour garantir qu'il respecte l'intérêt public. Aux fins de l'intérêt public, il faudrait, selon moi, que la Chambre conserve ses pouvoirs sur l'aliénation des principaux biens immobiliers qui appartiennent aux contribuables et aux Canadiens.

Je ne parle pas ici des terres excédentaires de nature non importante, par exemple des quelques lots qu'un ministère fédéral donné peut juger excédentaires. Je parle ici de biens importants, et . . .

M. Mills: La base aérienne de Downsview.

M. Nunziata: La base aérienne de Downsview et les terres de Pickering, par exemple. Je discutais tout à l'heure avec certains députés de l'aliénation des terres de Pickering. Pour le moment, les autorités les ont jugées inutiles pour l'aménagement d'un deuxième grand aéroport dans l'agglomération urbaine de Toronto. D'après ce projet de loi, le Cabinet pourrait vendre ces terres sans que la question ne soit mentionnée ou débattue à la Chambre. Il n'existe aucun mécanisme ni aucun dépôt central décidant si, ultérieurement, le gouvernement fédéral pourrait utiliser ces terres à d'autres fins.

En conclusion, monsieur le Président, je prierais le Sénat d'examiner attentivement ce projet de loi pour veiller à ce qu'il tienne compte, de manière juste et raisonnable, de l'intérêt public.

M. Lee: Monsieur le Président, j'ai une question pour mon collègue de York-Sud—Weston. Je remarque que le ministre écoute pour pouvoir intervenir dans le débat sur ce projet de loi. Je voudrais essayer de faire une observation constructive au sujet de ce que moi et d'autres de ce